

RAPPORT DE GESTION 2020



**Brochure destinée aux Délégué.e.s
à l'Assemblée générale
pour la séance du mercredi 9 juin 2021**

Illustration de la page de couverture :
*Œuvre réalisée par **Jules Thuriot**, 1^{er} prix du concours de l'EDHEA en 2020*

Table des matières

1.	Organes de l'Association.....	3
1.1.	Assemblée générale : les 48 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2021.....	3
1.2.	Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2021	4
1.3.	Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté	4
1.4.	Jury du concours d'affiches	4
1.5.	Vérificateurs des comptes	4
1.5.	Administration	4
1.6.	Trombinoscope des membres du Comité.....	5
2.	Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 9 juin 2021	6
3.	Approbation du PV de la séance du 3 juin 2020.....	7
4.	Rapport du président du Comité de l'Association	8
4.1.	Introduction	8
4.2.	Gestion immobilière	9
4.2.1.	Bâtiment de l'ancien hôpital (ECAV puis EDHEA).....	9
4.2.2.	Bâtiment les Martinets, réfection.....	9
4.2.3.	Récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2019.....	10
4.3.	La Résidence Plantzette	11
4.3.1.	Les faits marquants de l'année 2015.....	11
4.3.2.	Les faits marquants de l'année 2016.....	11
4.3.3.	Les faits marquants de l'année 2017.....	12
4.3.4.	Les faits marquants de l'année 2018.....	13
4.3.5.	Les faits marquants de l'année 2019.....	14
4.3.6.	Les faits marquants de l'année 2020.....	17
4.5.	Gestion financière	21
4.5.1.	Décision du service cantonal des contributions.....	21
4.5.2.	Résultats des placements financiers	21
4.6.	Gestion des projets de ProjetSanté	21
4.6.1.	Divers soutiens	21
4.6.2.	Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette.....	21
4.6.3.	Fonds Résidence Plantzette, rappel des subventions promises.....	22
4.6.3.1.	Etat du versement des subventions de l'Etat	22
4.6.3.2.	Etat du versement des subventions des communes, via ProjetSanté	22
4.6.3.3.	Etat du versement des subventions de l'Etat et des communes.....	23
4.7.	Nos conférences	24
4.7.1.	Tout sur les directives anticipées et le représentant thérapeutique.....	24
4.7.2.	Mourir dans la tendresse	25
4.8.	Notre concours d'affiches	26
4.10.	Conclusions	27
5.	Bâtiment des Martinets, crédit d'engagement de SFr. 500'000.00	28
5.1.	Origine du problème.....	28
5.2.	Constats effectués	28
5.3.	Coûts de l'ouvrage	28
6.	Comptes 2020	29
6.1.	Comptes 2020 de ProjetSanté en bref	29
6.2.	Comptes de fonctionnement et d'investissements.....	30
6.3.	Le bilan de ProjetSanté au 31 décembre 2020 en bref.....	31

6.4.	Bilan au 31 décembre 2020	32
6.5.	Annexe au bilan.....	33
6.6.	Tableau de flux de trésorerie	34
6.7.	Rapport de l'organe de révision	35
7.	Budget 2021, modifications	36
8.	Budget 2022.....	37
8.1.	Le budget 2022 de ProjetSanté, en bref	37
8.2.	Le budget 2022, comparé au compte 2020 et au budget 2020 (modifié)	38
9.	ProjetSanté fêtera ses 100 ans d'existence en 2022	39
10.	Conclusions.....	40
11.	Contact, buts et agenda 2020	41

Liste des tableaux

N°	Intitulé	Page
1.	Résultat des votes des délégués à l'AG des délégués 2020	7
2.	Récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2020	10
3.	Etat des versements des subventions promises par l'Etat	22
4.	Inventaire des subventions payées par l'Etat et par PS	23
5.	Compte de fonctionnement 2020, comparé à l'année 2019 et au budget 2020	29
6.	Bilan au 31 décembre 2020 comparé au bilan au 31 décembre 2019	31
7.	Tableau de flux de trésorerie pour l'année 2020	34
8.	Budget 2021 modifié (avant-dernière colonne)	36
9.	Budget 2022 comparé au compte 2020 et au budget 2021 (modifié)	38

1. Organes de l'Association

1.1. Assemblée générale : les 48 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2021

Base statutaire : articles 9 et ss des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Anniviers	Christiane Favre Danièle Zufferey-Wenger
Chalais	Olivier Hugo Jérôme Pellissier Alain Perruchoud
Chippis	David Rey
Crans-Montana	Sophie Berclaz Hendrickx Claude Crettol Monica Crettol Romaine Duc-Bonvin Isabelle Gaier Jacqueline Gammaldi Stéphane Pont Fabrice Rey Jean-Paul Tissières Sylvie Zufferey
Grône	Marcel Bayard Karine Crettaz
Icogne	Marie-Claire Combe
Lens	David Bagnoud Bertrand Emery Patrick Lamon
Leuk Region	Rebecca Cina Romana Roten Stephan Berclaz Stefan Martig Evelyne Pfammatter
Miège	Gaëlle Oggier
St-Léonard	Claude-Alain Bétrisey Nicolas Pralong
Sierre	Eddy Beney Marc-André Berclaz Pierre Berthod Patrick Blatter Jérôme Crettol Stéphane Delaloye Dominique Germann Pierre Kenzelmann Anthony Lamon Laetitia Massy Nicolas Melly Rachel Pralong Laurence Salamin Olivier Salamin Pierro Vianin Jacques Zufferey
Venthône	Emmanuel Amoos
Veyras	Dominique Ludi

1.2. Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2021

Base statutaire : articles 13 et ss des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Alain Perruchoud, Président
Olivier Salamin, Vice-président
Rebecca Cina, Membre
Romaine Duc-Bonvin, Membre
Pierro Vianin, Membre
Dominique Epiney, Secrétaire du comité avec voix consultative

1.3. Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté

Commission de construction :

Alain Perruchoud, Président ; Olivier Salamin, Pierro Vianin, membres

Commission de placement :

Alain Perruchoud, Président ; Romaine Duc-Bonvin, membre

Commission de soutien :

Olivier Salamin, Président ; Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin, membres

1.4. Jury du concours d'affiches

Jury professionnel : Marie-Antoinette Gorret, Marie-Fabienne Aymon,
Alain Perruchoud, Président, Rebecca Cina, Romaine Duc-Bonvin, Olivier Salamin,
membres

1.5. Vérificateurs des comptes

Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Fiduciaire : DS Fiduciaire, Duc & Fils SA, Sierre

1.5. Administration

Base statutaire : article 15 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

Dominique Epiney, directeur
Geneviève Zufferey, secrétaire de direction et chargée de la comptabilité
Geneviève Zuber, chargée de communication
Catherine Praplan, chargée de la gestion des logements
Paulo Oliveira, concierge des Martinets
Hôpital du Valais, pour les prestations faites pour l'entretien externe des Martinets et de l'édhéa et la collaboration pour la facturation des loyers des logements utilisés par le personnel de l'Hôpital

1.6 Trombinoscope des membres du Comité



M. Alain Perruchoud

Président du Comité
Représentant des communes de la Plaine et d'Anniviers
Président de la Commune de Chalais
Président de la Commission de construction
Président de la Commission de placement
Président du Jury du concours d'affiches

2009 -



M. Olivier Salamin

Vice-Président du Comité
Représentant de la Ville de Sierre
Vice-Président de la Ville de Sierre
Président de la Commission de soutien
Membre du Jury du concours d'affiches
Membre de la Commission de construction

2013 -



Mme Rebecca Cina

Membre du Comité
Représentante des communes du district de Loèche, membres de ProjetSanté
Conseillère municipale de la Commune de Salquenen
Membre du Jury du concours d'affiches
Membre de la Commission de soutien

2017 -



Mme Romaine Duc-Bonvin

Membre du Comité
Représentante des communes de la Louable et Noble Contrée
Conseillère municipale de la Commune de Crans-Montana
Membre de la Commission de soutien
Membre de la Commission de placement
Membre du Jury du concours d'affiches

2017 -



M. Piero Vianin

Membre du Comité
Représentant de la Ville de Sierre
Conseiller municipal de la Ville de Sierre
Membre de la Commission de construction

2017 -

2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 9 juin 2021

Lieu : OIKEN, route de l'Industrie 29, salle de conférence Sierre

Heure : à 18h00

1. Ouverture de l'Assemblée, salutations par le Président du Comité
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour (page 6)
4. Désignation des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal du 3 juin 2020 (séance tenue par voix circulaire) – page 7
6. Rapport du Président du Comité (pages 8 à 27)
7. Bâtiment les Martinets, crédit d'engagement de 500'000 francs pour la réfection complète des balcons – Est, Nord et Ouest (page 28)
8. Comptes 2020 de ProjetSanté (pages 29 à 35)
 - 8.1. Présentation des comptes d'exploitation, du bilan et de l'annexe
 - 8.2. Rapport de l'organe de révision
 - 8.3. Approbation des comptes et décharge du Comité
9. Révision partielle du budget 2021 de ProjetSanté (page 36)
 - 9.1. Présentation des modifications au chapitre des investissements
 - 9.2. Discussion sur la révision proposée
 - 9.3. Décision
10. Budget 2022 de ProjetSanté (pages 37 à 38)
 - 10.1. Présentation du budget 2022
 - 10.2. Discussion
 - 10.3. Décision
11. Communication des communes pour la nomination des délégués des communes qui fonctionneront dès le 1^{er} août 2021 (article 9)
12. Election des membres du Comité (article 13)
 - 11.1. Propositions
 - 11.2. Décision
13. Election du Président du Comité (article 10, alinéa 1, litera b)
 - 12.1. Proposition
 - 12.2. Election
 - 12.3. Message de l'élu.e.
14. Désignation de l'organe de révision externe
15. 100^{ème} anniversaire de ProjetSanté (page 39)
16. Divers

3. Approbation du PV de la séance du 3 juin 2020

Point 5 de l'ordre du jour

L'événement particulier de cette année 2020, qu'est la pandémie Covid-19, a contraint l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche à gérer son Assemblée générale par voie circulaire et à inviter les délégués à se prononcer sur les divers objets par bulletin de vote.

Afin de l'organiser, le lundi 18 mai 2020, un courrier recommandé a été envoyé aux délégués. Ce courrier comprenait :

- Le rapport de gestion du Comité pour l'année 2019,
- Le PV de l'AG du 6 juin 2019
- Un bulletin de vote
- Une enveloppe-réponse à poster au plus tard le 1^{er} juin 2020 en courrier A.
- Le numéro spécial du Journal de Sierre qui contenait toute une information sur l'ouverture de la Résidence Plantzette.

Le mercredi 3 juin 2020, le Comité s'est réuni pour dépouiller les votes.

Le dépouillement a permis de dénombrer 37 délégués sur 48 et 11 communes sur 13.

Les délégués ont exprimé leurs voix de la manière suivante :

Tableau N° 1 : résultat des votes des délégués

Sujets soumis à votation	Oui	Non	Abstention
Procès-verbal de la séance de l'AG du 6 juin 2019	37	0	0
Approbation du rapport du Président du Comité	37	0	0
Approbation des comptes 2019 et décharge au comité	37	0	0
Approbation du budget 2020 modifié	37	0	0
Approbation du budget 2021	37	0	0

Un procès-verbal a immédiatement été rédigé et le Comité l'a validé. Ce procès-verbal a été adressé aux délégués le 9 juin 2020 par pli simple.

Quelques exemplaires du PV seront à disposition des délégués une demi-heure avant la séance pour consultation. Il ne sera pas procédé à la lecture de ce PV.

4. Rapport du président du Comité de l'Association

Point 6 de l'ordre du jour

4.1. Introduction

Le Comité, dont les membres représentent les 4 régions (Louable et Noble Contrée - la plaine et Anniviers – Ville de Sierre – district de Loèche), s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2020; il a traité 126 objets.

L'année 2020 restera marquée pour beaucoup d'entre nous par la pandémie de la COVID-19. Celle-ci a bouleversé les actions habituellement menées par notre Association. Nous pensons au cycle de conférences. Les conférenciers étaient dans leur starting-block jusqu'au moment où vinrent les décisions de la Berne fédérale. Cette situation perdue en 2021 puisque dans le premier semestre, les deux conférences prévues ont dû être reportées.

Au niveau opérationnel, le Comité et l'Administration de ProjetSanté ont été mobilisés par la finalisation du projet de rénovation et d'extension de la Clinique Sainte-Claire (CSC), en vue de la transformer en un établissement médico-social (EMS) nommé désormais « la Résidence Plantzette ».

Le Comité a répondu aux demandes de soutien qui lui ont été adressées.

Dans le domaine immobilier, le Comité a travaillé sur les objets suivants :

- Bâtiment les Martinets :
 - Remplacement des 34 portes d'entrée des logements
 - Détartrage des 18 colonnes d'eau chaude
 - Poursuite de l'assainissement progressif des étages des logements,
- Villa les Chardonnerets : réfection du porche d'entrée et du petit balcon situé à l'Est de l'immeuble.
- Résidence Plantzette :
 - Rencontre régulière avec les représentants des bureaux d'architecture, M. Ludovic Schober et M. Eric Papon afin de faire le point sur le déroulement du chantier, sur le respect du budget et sur les possibilités de financer les travaux.
 - Poursuite des travaux de finition de l'ouvrage.
 - Organisation de la journée du 3 mars qui a vu la transmission des clefs de l'immeuble de ProjetSanté à la direction de la Résidence Plantzette.
 - Examen des demandes formulées par l'Organisation cantonale valaisanne de secours (OCVS) pour procéder à l'assainissement de la toiture (dernière intervention en 1985) et surtout procéder à l'adaptation de l'immeuble aux risques sismiques en particulier à l'occasion de séisme majeur tel celui que le Valais a connu le 25 janvier 1946 (+ de 6.1 sur l'échelle de Richter).
 - Mise en œuvre de la demande formulée par la direction du Centre médico-social de la région de Sierre de transformer, pour répondre à ses besoins en locaux administratifs, une partie de l'étage -1 de la RP.
 - Mise en œuvre de la demande formulée par la direction de la Résidence Plantzette en vue d'aménager un jardin thérapeutique au Nord du bâtiment.

4.2. Gestion immobilière

4.2.1. Bâtiment de l'ancien hôpital (ECAV puis EDHEA)

Ce bâtiment a été érigé en 1922 puis a fait l'objet de nombreuses constructions pour l'étendre notamment à l'Est (en particulier le département mère / enfant) et au Nord pour accueillir le plateau technique (urgences, radiologie, bloc opératoire, laboratoire, soins intensifs). Lors de la construction du nouvel hôpital en 1997, seule la partie bâtie en 1922 a été conservée. La surface au sol disponible pour l'école est d'environ 3'500 m² répartis sur 5 étages. A ce nombre, il faut rajouter les combles qui ont été aménagés en 2001. Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite à la suite du remplacement de l'ascenseur par un modèle de plus grande capacité et de l'installation d'un monte-charge donnant accès aux combles.



En 2020, nous n'avons pas entrepris de travaux de réfection, si ce n'est l'autorisation donnée à la Direction de l'édhéa de procéder au changement de la signalisation et à la pose de deux cercles blancs devant marquer la nouvelle identité de l'école.

Le comité de ProjetSanté se réjouit du développement de l'édhéa puisque cette école du niveau Secondaire II développera une filière « sonore ». En effet, dès 2021, les étudiant.e.s pourront se former spécifiquement dans ce domaine et obtenir, après trois ans d'études, un Bachelor en Arts visuels avec une Orientation en Son. Cette orientation, unique en Suisse romande, se situera au croisement des *sound studies*, des pratiques sonores et des arts visuels.

4.2.2. Bâtiment les Martinets, réfection

Ce bâtiment compte 7 étages sur rez-de-chaussée d'une surface au sol de 3'500 m², 500 m² environ par étage, dont les 4 premiers étages (y compris le rez-de-chaussée) ont une affectation administrative et dont les 3 derniers étages accueillent des logements. Le dispositif comprend 36 logements, dont 1 appartement de 3.5 pièces, 3 appartements de 2 pièces, 15 studios, 17 chambres avec douche et sanitaires.

La Conférence des Présidents de commune du district de Sierre par M. le Préfet Viaccoz a contacté notre administration pour prendre en charge le remplacement du mobilier du Centre d'information et d'orientation (montant 50'000 francs) afin qu'il y ait une harmonie dans le cadre des locaux d'accueil des CIO dans le Valais romand. Le comité a donné son accord moyennant la prolongation de 10 ans du contrat de bail. Cette proposition ayant été acceptée, un transitoire de 25'000 francs a été porté en déduction de la location

2020. Le remplacement interviendra en 2021.

En 2020, le projet de remplacer les portes d'accès aux différents logements a été réalisé. Le budget prévoyait l'engagement d'un montant de SFr. 235'000.00. Finalement, le coût global du projet s'est établi à SFr. 210'210.70 francs.

Le comité a décidé d'activer le montant et de l'amortir sur une période de 10 ans, soit SFr 20'000.00 par an. **Avec ce remplacement et l'agrandissement de l'ouverture des portes, tous les logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

A la suite de cette décision prise par le Comité, l'administration a poursuivi en 2020 les travaux de rénovation. L'accent a été mis principalement sur l'assainissement des 18 colonnes d'eau chaude du bâtiment. Le coût global de cet assainissement a occasionné une dépense de SFr. 89'801.50, montant supporté par le fonds de rénovation des immeubles.

L'entretien courant de l'immeuble a occasionné une dépense globale de SFr. 58'678.--. Parmi les éléments à relever, il y a notamment :

- Réfection du sol de la cafétéria publique de l'ORP
- Etanchéité et réfection du perron d'entrée du bâtiment
- Reproduction de l'œuvre de Pierre Loye qui ornait anciennement la cafétéria de la Clinique Sainte-Claire et sa pose à l'entrée de l'immeuble
- Contrôle OIBT du réseau électrique du bâtiment

4.2.3. **Récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2019**

Le 18 juin 2007, l'Assemblée générale octroyait un crédit d'engagement de 2.8 millions pour procéder à l'assainissement de l'ancien hôpital et du bâtiment les Martinets. Voici la récapitulation des engagements déjà effectués :

Tableau N° 1 : récapitulation des assainissements effectués de 2008 à 2020

Années	Martinets	EDHEA	Total
2008	388'405.85	231'918.10	620'323.95
2009	846'088.20	4'547.00	850'635.20
2010	10'000.00	21'952.55	31'952.55
2011	0.00	0.00	0.00
2012	0.00	133'078.40	133'078.40
2013	0.00	0.00	0.00
2014	0.00	0.00	0.00
2015	141'288.95	508'082.45	649'371.40
2016	29'739.20	339'540.20	369'279.40
2017	0.00	0.00	0.00
2018	0.00	0.00	0.00
2019	0.00	0.00	0.00
2020	0.00	0.00	0.00
Total	1'415'522.20	1'239'118.70	2'654'640.90

Ces engagements n'ont pas nécessité la contraction d'emprunts bancaires. Tout a été assumé par le fonds de rénovation des immeubles.

4.3. La Résidence Plantzette



Le 12 janvier 2018 constitue une étape importante dans le cadre de la rénovation de la Résidence Plantzette puisque c'est ce jour-là que la municipalité de Sierre a délivré l'autorisation de bâtir. Le Comité est reconnaissant aux autorités de la Ville de Sierre d'avoir conduit avec diligence ce dossier de mise à l'enquête publique. Cette reconnaissance vaut également pour les 14 services de l'Etat consultés dans le cadre de la procédure qui a duré moins de 4 mois.

Nous reprenons ici les propos de l'architecte cantonal qui s'est réjoui d'une telle célérité. Dans tout projet de construction, la période nécessaire à la planification du projet a souvent une durée double de la construction elle-même. En ce qui concerne le projet de transformation de la Clinique Sainte-Claire (CSC) en un établissement médico-social (EMS), cette règle n'est pas contredite. Nous en voulons pour preuve l'énoncé du calendrier ci-dessous :

4.3.1 Les faits marquants de l'année 2015

- **15 juin 2015**, Assemblée générale des délégués, ces derniers ont été informés des intentions du Comité de leur proposer, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de devenir acquéreurs de la parcelle N° 6448 sur laquelle est bâtie la Clinique Sainte-Claire. Cette intention faisait suite à la volonté exprimée par le Canton de transformer cet établissement hospitalier en un établissement médico-social (EMS).
- **Automne 2015**, les communes du district de Sierre, conduites par Mme la Préfète Tschopp, ont accepté, à l'unanimité, le principe de réaffecter la CSC en EMS. Elles ont également décidé, à l'unanimité, de confier à l'association ProjetSanté la tâche d'acquérir la parcelle en question, puis de transformer l'actuelle clinique en EMS.

4.3.2 Les faits marquants de l'année 2016

- **27 avril 2016**, les délégués, réunis en assemblée générale extraordinaire, approuvaient, à l'unanimité, une série de décisions. Celles-ci autorisent le Comité à faire l'acquisition des parcelles concernées puis de procéder à leur réfection respectivement à leur extension du bâtiment afin qu'il soit apte à accueillir 63 résidents dans des chambres individuelles. Puis par la suite, le nombre de chambres validé par l'Etat a été porté à 71.
- **Session du mois de mars 2016**, le Grand Conseil approuvait, également à l'unanimité, l'ordonnance soumise par le Conseil d'Etat visant à modifier la liste des établissements hospitaliers de l'Hôpital du Valais en biffant de celle-ci la Clinique Sainte-Claire.
- **20 mai 2016**, le bulletin officiel publiait les règles visant l'organisation du concours d'architecture pour la réfection et l'extension de la Clinique Sainte-Claire en un EMS.
- **23 juin 2016**, les représentants de ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6447 appartenant à l'Hoirie Marini, Hoirie représentée par Mme Geneviève Largey. Le montant de la transaction s'élevait à SFr. 200'000.—.

- **28 juin 2016**, le Conseil d'Etat, par sa ministre de la Santé, et les représentants de l'Association ProjetSanté signaient l'acte d'achat de la parcelle N° 6448.
- **31 août 2016**, l'Hôpital du Valais cessait l'exploitation de la Clinique Sainte-Claire.
- **28 septembre 2016**, le Jury du concours d'architecture, présidé par M. Philippe Venetz, architecte cantonal, rendait sa décision. A l'unanimité de ses membres professionnels et non professionnels, le choix s'est porté sur le projet intitulé « t'as où les vignes ». Le jury proposait au maître d'ouvrage de confier à son auteur, M. Ludovic Schober, la poursuite des études en vue de sa réalisation.
- **19 octobre 2016**, ProjetSanté organisait le vernissage des différents projets élaborés par la quinzaine de bureaux d'architecture. Près de 200 convives ont pu apprécier l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. Le jury précisait « la diversité des propositions présentées a mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et d'intervention sur le bâtiment existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme ».
- **9 décembre 2016**, signature du protocole d'accord avec le futur exploitant : le CMS de la région sierroise.

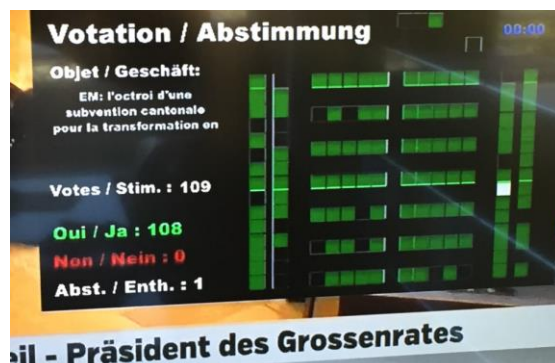
4.3.3 Les faits marquants de l'année 2017

- **1er janvier 2017**, ProjetSanté devenait propriétaire de la parcelle No 6448 et arrêta une convention avec la direction de l'EMS de Gravelone pour le soutenir dans l'entretien des bâtiments jusqu'à la période de transformation.
- **4 janvier 2017**, signature du contrat de location avec l'OCVS pour la mise à disposition du bâtiment Sud.
- **29 mars 2017**, signature de la cédula hypothécaire qui sert comme garantie au prêt accordé par la banque.
- **29 mars 2017**, signature avec la BCVs, agence de Sierre, des différents contrats.
- **30 juin 2017**, démission présentée par le Chef de projet, M. Edouard Dubuis. Le Comité confie aux membres de l'administration la charge du projet.
- **6 juillet 2017**, intervention auprès du Préfet du district de Sierre pour augmenter la capacité de l'EMS de 63 à 71 lits.
- **25 juillet 2017**, décision prise conjointement avec le futur exploitant de désigner le futur EMS « Résidence Plantzette ».
- **7 août 2017**, validation par le Comité du coût des transformations et de l'extension (non compris le terrain, le bâtiment et les frais du projet) 15.58 millions.
- **18 août 2017**, le Conseil d'Etat accepte l'augmentation du nombre de lits de 63 à 71 pour la Résidence Plantzette.
- **24 août 2017**, les riverains sont invités à une séance d'information avant que le projet ne soit mis à l'enquête publique. Les riverains ont ainsi pu obtenir des réponses directement du maître d'œuvre et des architectes mandatés.
- **22 septembre 2017**, le bulletin officiel publiait la mise à l'enquête publique du projet.

- **16 novembre 2017**, le Grand Conseil acceptait, à l'unanimité, le projet de décision proposé par le Conseil d'Etat qui octroyait une subvention de SFr. 5'834'776.00 pour les travaux de réfection et d'extension.



16.11.17, les député(e)s passent au vote



16.11.17, les députés ont voté

4.3.4. Les faits marquants de l'année 2018

- **12 janvier 2018**, la Commune de Sierre délivrait l'autorisation de procéder aux réfections et à l'extension de la CSC. Aucun recours n'a été déposé dans les délais requis.
- **9 avril 2018**, le Comité a procédé aux premières adjudications (maçonnerie, électricité, sanitaire, ventilation, chauffage et échafaudages).
- **18 avril 2018**, le Conseil d'Etat a homologué les décisions prises par le Comité. Les notifications aux entreprises n'ont pas suscité de recours.
- **26 avril 2018**, nouvelle invitation adressée aux riverains pour leur expliquer le déroulement des travaux.
- **4 mai 2018**, début des travaux pour l'entreprise de maçonnerie.
- **4 mai 2018**, manifestation marquant la pose de la première pierre. Ont notamment participé à la manifestation :
 - Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
 - M. Jean-Marie Viaccoz, Préfet du district de Sierre
 - M. Pierre Berthod, Président de la Ville de Sierre
 - Mme Laetitia Massy, Présidente du CMS de la région de Sierre
 - M. Victor Fournier, chef du service de la Santé publique du Valais
 - M. Philippe Venetz, architecte cantonal
 - M. Alain Perruchoud, Président de ProjetSanté
 - M. Olivier Salamin, Vice-président de ProjetSanté
 - M. Alain de Preux, représentant de l'hôpital du Valais
 - M. Samuel Buchard, représentant de la direction du CHVR
 - M. Ludovic Schober, architecte du projet
 - M. Eric Papon, bureau d'architecture en charge de la direction des travaux



- **17 mai 2018**, adjudication des travaux du lot N° 2 (fenêtres bois métal, étanchéité, isolation périphérique).
- **1^{er} août 2018**, convention signée avec la Commune de Sierre pour la surveillance du parking situé à l'Ouest de la Résidence Plantzette.
- **19 novembre 2018**, adjudication des travaux du 3^{ème} lot (stores, installation de rafraîchissement, installations frigorifiques, chambres froides, vidoirs, cuisine professionnelle).
- **19 novembre 2018**, proposition de créer une liaison mécanique entre le plateau de Plantzette et le site de Géronde.

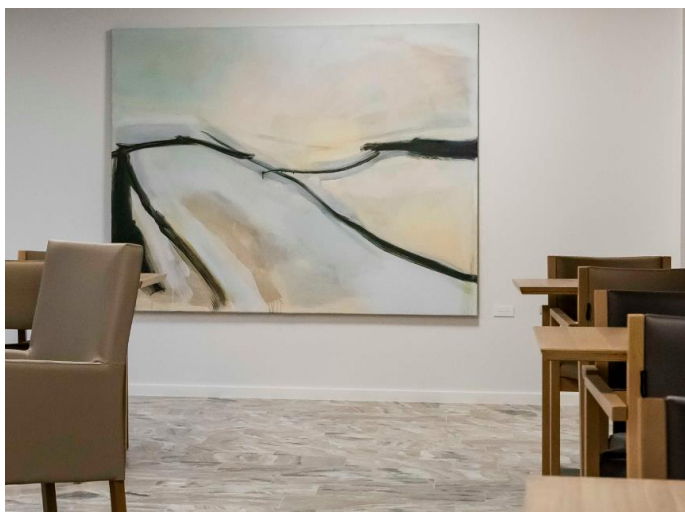
4.3.5 Les faits marquants de l'année 2019

- **17 janvier 2019**, adjudication des travaux du 4^{ème} lot (plâtrerie-enduits, chapes, faux-plafonds, traitement des surfaces intérieures)



- **1 avril 2019**, adjudication de la signalétique.

- **18 avril 2019**, adjudication des travaux du 5^{ème} lot (ouvrages métalliques, menuiserie, revêtements de sol en matière synthétique, revêtement de sol en bois, carrelage) et des travaux de revêtement coupe-feu.



18 avril 2019, la BCVs accepte de financer des œuvres de Pierre Loye et Pierre Zufferey, qui demeurent la propriété de la Banque cantonale du Valais.

Merci à son Président de la Direction générale, M. Pascal Perruchoud.

- **30 avril 2019**, suite à l'accord donné par le comité de ProjetSanté pour la réalisation d'un jardin thérapeutique (dont le montant n'est pas compris dans le budget et sera répercuté sur la location payée par le CMS), le CMS donne son aval pour sa réalisation (sur une partie de la parcelle vigne 6447) et la répercussion de l'investissement sur le loyer.
- **7 mai 2019**, adjudication de la rénovation des montes-lits et du monte-charge.
- **23 mai 2019**, rencontre avec les voisins pour expliquer le projet de jardin thérapeutique.
- **4 juillet 2019**, le CMS résilie le protocole d'accord qui le liait à l'EMS de Gravelone à Sion.
- **Août 2019, OCVS**, à la suite d'un violent orage, des infiltrations d'eau sont découvertes au bâtiment Sud, occupé par l'OCVS. Après examen du toit, celui-ci nécessite des travaux conséquents, devisés à SFr. 295'000.-. Un projet de déplacement du local informatique est envisagé à cause du risque d'infiltration. D'autre part, ProjetSanté apprend à ce moment-là qu'une analyse sismique a été faite en 2013 et révèle que le bâtiment n'est pas aux normes. Une étude est faite pour remédier à cela avec un devis de SFr. 675'000.-. Ce montant pourrait être reporté sur celui de la location.
- **Août 2019**, adjudication du 7^{ème} lot (mobiliier spécial et mobiliier de cafétéria) et adjudication du mobiliier courant, du mobiliier administratif, du nettoyage,
- **20 août 2019**, adjudication de la fourniture d'éclairage,
- **19 septembre 2019**, ProjetSanté résilie pour la fin novembre la convention de collaboration signée avec Gravelone le 5 octobre 2016.
- **17 octobre 2019**, adjudication des travaux suivants : détection incendie, rideau coupe-feu, équipements photovoltaïques, équipements audio, ensemble d'appareillages, système de verrouillage.
- **6 novembre 2019**, ProjetSanté et le CMS signe la convention de bail pour la Résidence Plantzette.



Mme Laetitia Massy,
Présidente du CMS



M. Alain Perruchoud, Président
de ProjetSanté



Me Anne-Lyse Salamin-
Perruchoud, avocate
spécialisée dans le droit de bail

- **12 décembre 2019**, le comité apprend que le CMS recherche des locaux pour ses bureaux. Une demande est faite de transformer les locaux de l'ancienne buanderie en bureaux. Ce projet pourrait être financé par PS et l'investissement pourrait être compensé par un loyer payé par le CMS.
- **12 décembre 2019**, adjudication des travaux de réfection de la toiture du bâtiment Sud.
- **19 décembre 2019**, le bouquet d'entreprises, dans la cafétéria de la Résidence Plantzette, marque une étape alors que les travaux approchent de la fin. Les participants sont nombreux et l'ambiance conviviale.



4.3.6 Les faits marquants de l'année 2020

- **22 janvier 2020**, terrassement de la vigne. Le secteur a été restructuré. Le niveau du terrain a été relevé afin de permettre un ruissellement correct des eaux de surfaces.
- **3 mars 2020**, cette date constitue une étape essentielle du projet puisqu'elle correspond à la transmission des clefs de l'ancienne clinique Ste-Claire aux responsables de la Résidence Plantzette.



Six orateurs se sont exprimés à l'occasion de la cérémonie de la remise des clefs avec (de gauche à droite) M. Victor Fournier, chef du service de la Santé publique, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la Santé, du Social et de la Culture, M. Philippe Venetz, Architecte cantonal, Mme Laetitia Massy, Présidente du Centre médico-social de la région de Sierre, M. Ludovic Schober, Architecte du projet et M. Olivier Salamin, Vice Président de ProjetSanté.



La cérémonie de la remise des clefs s'est déroulée dans la chapelle de la Résidence Plantzette.

Cela a été l'occasion de procéder à la bénédiction du nouvel ouvrage. La cérémonie œcuménique a permis aux orateurs d'avoir une forte pensée pour les futurs résidents et pour le personnel qui s'en occupe.

Pasteur Gilles Cavin, Curé L. Bertelleto



Passage de la clef entre les autorités concernées par le DSSC, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, par ProjetSanté, M. Olivier Salamin, Vice-Président et par le Centre médico-social de la région de Sierre, Mme Laetitia Massy, Présidente.



Les autorités concernées avec (tout à gauche) M. Jean-Pierre Lugon, Directeur général du CMS de la région de Sierre et (tout à droite) Dominique Epiney, Directeur de ProjetSanté.



M. Victor Fournier, Chef du Service de la Santé publique du canton du Valais depuis le 1^{er} juillet 2012. Il a succédé à M. le Dr Georges Dupuis.

Il fut la cheville ouvrière de l'ensemble de ce projet puisque c'est lui qui a proposé la transformation de l'hôpital gériatrique que fut la Clinique Sainte-Claire en un établissement médico-social.

Cette proposition a été dans un premier temps validée par la Commission régionale de Santé puis par la Conférence des Présidents du district de Sierre placée sous la houlette de Mme la Préfète Maria-Pia Tschopp.

M. Fournier se réjouit qu'avec ce nouvel établissement médico-social, le canton a doté le district de Sierre d'une réponse idoine aux besoins réels en lits d'EMS.

- **7 mars 2020**, ProjetSanté et la direction de la Résidence Plantzette avait tout organisé pour organiser une journée de portes ouvertes dans le nouvel établissement. Par mesure de précaution dans le cadre de l'apparition proche de la pandémie de la COVID-19, la direction du Centre médico-social de la région de Sierre a décidé de renoncer à cette manifestation.
- **13 mars 2020**, le Conseil fédéral annonce la fermeture des écoles.
- **16 mars 2020**, le Conseil fédéral décrète l'état de situation extraordinaire ; les restaurants, les bars, les commerces non essentiels ainsi que les lieux de loisirs et de divertissements seront alors fermés jusqu'au 19 avril au moins.
- **18 mars 2020**, rencontre avec la direction de la Banque Cantonale du Valais, agence de Sierre pour exposer une augmentation du crédit bancaire pour faire face aux projets suivants : l'aménagement de bureaux pour le CMS dans les locaux de la Résidence Plantzette (étage -1, partie Est), l'assainissement de la toiture de l'OCVS à la suite des infiltrations d'eau dans le bâtiment, la création d'un jardin thérapeutique au Nord de la Résidence Plantzette.
- **23 mars 2020**, accueil des premiers résidents par le personnel de la Résidence Plantzette.
- **2 avril 2020**, Accord donné par la BCVs pour l'octroi d'un crédit de SFr 1'150'000.00 pour financer partiellement (70%) les investissements décrits ci-dessus. La direction de la BCVs. La BCVs n'a pas demandé de garantie supplémentaire ce qui constitue une marque de confiance envers notre Association.
- **9 avril 2020**, première rencontre entre la direction de la Résidence Plantzette et le Comité de ProjetSanté. Ce fut l'occasion pour le Directeur Lugon d'exposer l'activité des premiers jours de la Résidence.
- **3 juin 2020**, Assemblée générale de ProjetSanté en respect des directives du Conseil fédéral en matière de ménagement des séances politiques.
- **14 juillet 2020**, début des travaux d'aménagement du jardin thérapeutique.





31 juillet 2020, inauguration des bureaux aménagés à l'étage -1 de la Résidence Plantzette. Ces locaux ont une affectation administrative pour des activités en lien avec le Centre médico-social de la Région de Sierre.

Sur la photo de gauche, l'on peut voir M. Jean-Pierre Lugon, Directeur général du Centre médico-social de la région de Sierre et Mme Geneviève Zufferey, secrétaire de direction et chargée de tenir la comptabilité de l'Association ProjetSanté.



4 septembre 2020, visite de S^r Catherine et de S^r Marie-Pierre à la Résidence Plantzette. On les voit ici dans le chœur de la Chapelle qui n'a subi aucune transformation dans le cadre du projet de la RP.

Ces deux sœurs dirigent la Fraternité franciscaine de Jésus-Prêtre depuis le décès le 9 septembre 1989 de S^r Claire, née Francesca Ferrante di Rufano.

Actuellement, la Fraternité développe son activité à Brochon, village situé tout près de Gevrey-Chambertin dans la Région de Bourgogne-Franche-Comté.

Une fresque, simple dans sa forme, a été installée aux cimaises de la Chapelle pour rappeler aux fidèles le parcours exceptionnel de S^r Claire à qui la région sierroise doit beaucoup.

- **8 octobre 2020**, rencontre avec les délégués de ProjetSanté dans les locaux de la Résidence Plantzette. Les 34 député.e.s et député.e.s suppléant.e.s ont également été convié.e.s. Compte tenu des restrictions en vigueur, les participants n'ont pu que parcourir le rez-de-chaussée et l'étage -1, en particulier les bureaux aménagés pour les besoins du Centre médico-social de la région de Sierre
- **5 novembre 2020**, le comité prend connaissance de la demande de l'OCVS visant le déplacement de son local informatique en sous-sol du bâtiment. Les coûts des travaux (environ 200'000 francs) sont assumés par l'OCVS.
- **20 novembre 2020**, signature d'une convention de prêt entre la BCVs et PS pour la mise à disposition de 4 œuvres de l'artiste sierrois, Pierre Zufferey ainsi que d'une œuvre de Pierre Loye qui fut l'auteur de la fresque qui ornait la Cafétéria de la Clinique Sainte-Claire jusqu'à sa démolition en 2019.

4.5. Gestion financière

4.5.1. Décision du service cantonal des contributions

En décembre 2014, le Service cantonal des contributions (SCC) par sa section des personnes morales a décidé d'accorder l'exonération fiscale à ProjetSanté. Dans ses considérants, le SCC relève l'analogie de notre association avec les buts et l'action d'une fondation dans les termes précis stipulant que «la Fondation demeure une fondation reconnue d'utilité publique au sens des articles 79 al. 1 let f LF et 56 let g LIF». Le SCC a, par conséquent, indiqué que ProjetSanté est dispensé de l'imposition fiscale sur ses revenus.

4.5.2. Résultats des placements financiers

Le Comité peut compter pour le placement de ses fonds sur les conseils avisés de M. Hermann Gerber, ancien directeur de la caisse de pension des centrales suisses d'électricité.

En 2020, la gestion financière a permis d'obtenir un montant global de SFr. 189'791.50 enregistré dans le compte d'exploitation.

Au 31 décembre 2020, le fonds de fluctuation s'élève à SFr. 550'000 au 31 décembre 2019 en augmentation de SFr. 88'348.20.

4.6. Gestion des projets de ProjetSanté

4.6.1. Divers soutiens

Avec le projet de la Résidence Plantzette, le Comité a décidé de ne plus inscrire de montants au budget des soutiens à accorder. C'est le résultat effectif de l'année N-1 qui définit l'enveloppe à disposition de la Commission de soutien.

Durant l'année 2020, des dossiers ont été soumis au Comité. Malheureusement, les demandes déposées n'étaient pas en adéquation avec notre règlement sur les soutiens. Néanmoins, le Comité a participé à raison de SFr. 2'000.00 au financement de tentures pour la chapelle de l'Hôpital de Sierre.

Pour l'année 2020 et compte tenu des bons résultats financiers, le comité a accordé à la Commission de soutien le montant de SFr. 50'000.00 inscrit dans le fonds de soutien. Ce fonds est dès lors à SFr. 100'000.00 au 31 décembre 2020.

Au niveau du fonctionnement, ProjetSanté prend à sa charge une partie de la location des espaces mis à disposition du service des ambulances de l'Hôpital du Valais, soit SFr. 13'000.00.

4.6.2. Projet de transformation et d'extension de la Résidence Plantzette

Les frais de fonctionnement liés au projet de la Résidence Plantzette pour l'année 2020 ont occasionné une dépense globale de SFr. 96'190.50 (année 2019 = SFr. 101'004.45 ; année 2018 = SFr. 74'901.05 ; année 2017 = SFr. 130'689.65—).

Ce sont des dépenses en lien avec le projet de réfection de la CSC qui n'affectent en rien le compte d'exploitation, c'est la raison pour laquelle ces charges sont activées au bilan de ProjetSanté dans le compte de la Résidence Plantzette. Ces montants étaient consignés lors de l'établissement du budget de construction présenté à l'Assemblée des délégués.

4.6.3. Fonds Résidence Plantzette, rappel des subventions promises

Par décision unanime du Parlement cantonal le 17 novembre 2017, le projet de transformation de la Clinique Sainte-Claire bénéficie d'une subvention de SFr. 5'834'776.00. Le taux retenu a été de 30% car les communes, par l'intermédiaire de ProjetSanté, ont été d'accord de verser le 10% du projet, soit SFr. 1'945'000.00.

4.6.3.1 Etat du versement des subventions de l'Etat

La situation des versements effectués par l'Etat du Valais pour le Projet de la Résidence Plantzette est la suivante :

Tableau N° 3 : Etat des versements des subventions promises par l'Etat

Date	Montants versés cumulés	Promesse versement	En % de la promesse
31.12.18	1'180'000.00	5'835'000.00	20.22%
31.12.19	2'693'578.00	5'835'000.00	46.16%
31.12.20	4'682'680.00	5'835'000.00	80.25%

Le Comité adresse un remerciement tout particulier à l'architecte Schober ainsi qu'à l'administration de ProjetSanté pour la qualité des documents transmis à l'Etat ce qui a permis d'obtenir le 80% de la subvention promise alors que le décompte de construction n'a pas encore été produit.

4.6.3.2 Etat du versement des subventions des communes, via ProjetSanté

Au 1^{er} janvier 2020, le montant versé par ProjetSanté au compte bancaire de construction s'élevait à SFr 900'000.00. En 2020, le Comité a chargé la direction de verser au compte bancaire de construction le montant disponible sur le fonds « Résidence Plantzette, subvention 10% » qui était doté au 1^{er} janvier 2020 d'un montant de SFr 775'000.00. Dans le même temps, le Comité a décidé de doter le fonds d'un montant de SFr 270'000.00 à prélever sur le compte de fonctionnement 2020 et de verser le montant au compte bancaire de construction.

Le compte Subvention ProjetSanté pour la RP a évolué comme suit :

* montant versé jusqu'au 31 décembre 2019	900'000.00
* Virement du fonds « résidence Plantzette »	775'000.00
* Versement 2020 au compte « subvention ProjetSanté »	<u>270'000.00</u>
Versement global de ProjetSanté pour le compte des communes	<u>1'945'000.00</u>

Le fait d'utiliser la quasi-totalité de la marge d'autofinancement pour alimenter ce fonds contrevient aux dispositions statutaires, c'est la raison pour laquelle, lors de l'approbation des comptes, les délégués pourront se prononcer sur ce sujet.

4.6.3.3 Etat du versement des subventions de l'Etat et des communes

Les versements au compte de construction s'établissent comme suit :

Tableau N° 4 : Inventaire des subventions payées par l'Etat et par PS

Année	Etat du Valais	ProjetSanté	Total annuel	Total général
2018	1'180'000	400'000	1'580'000	1'580'000
2019	1'513'578	500'000	2'013'578	3'593'578
2020	1'989'102	1'045'000	3'034'102	6'627'680
Total	4'682'680	1'945'000	6'627'680	

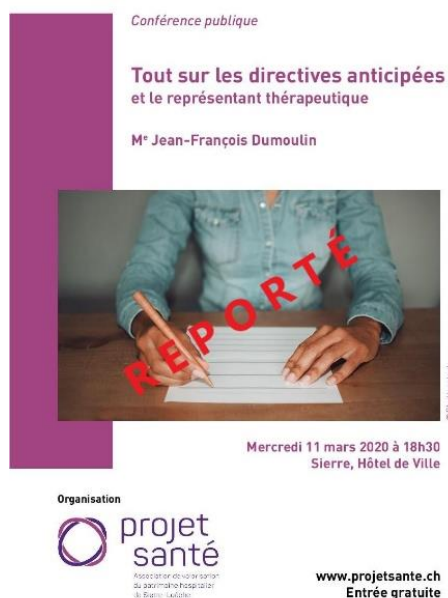
4.7. Nos conférences

Notre cycle de conférences publiques prévu pour 2020 devait aborder la question du mourir sous divers angles (la mort, que sait-on d'elle, comment s'y préparer ?). La pandémie en a décidé autrement. Nos deux conférences de printemps (détails ci-dessous) ont été reportées une première fois à l'automne 2020, puis au printemps 2021. Mais au final elles ne pourront effectivement avoir lieu qu'en automne 2021, si les conditions sanitaires le permettent. Une fois les contraintes réglementaires liées à la pandémie levée, nous reprendrons notre rythme habituel de quatre soirées par an.

Voici, ci-dessous, un bref résumé des deux soirées reportées à des jours meilleurs.

4.7.1 Tout sur les directives anticipées et le représentant thérapeutique

Me Jean-François Dumoulin – conférence prévue initialement le 11 mars 2020 (hôtel de Ville de Sierre), reportée actuellement au 23 novembre 2021



Au cas où vous ne seriez plus conscient et/ou en fin de vie, à la suite d'un AVC ou encore d'un accident aux conséquences irréversibles, comment souhaiteriez-vous être traité.e? Quelle prise en charge, quels gestes médicaux ?

Les directives anticipées s'apparentent à un testament médical. Mais de quoi s'agit-il, et à quoi servent-elles au juste ? Que devraient-elles contenir ? Pour quelles raisons est-il préférable de désigner un représentant thérapeutique ? Cette conférence permettra de faire le point sur ces questions sensibles.

Avocat à Lausanne, Me Dumoulin est l'auteur de plusieurs ouvrages de droit de la santé, domaine principal de ses activités professionnelles.

4.7.2. Mourir dans la tendresse

Rosette Poletti – conférence prévue initialement le 29 avril 2020 (hôtel de Ville de Sierre), reportée actuellement au 26 octobre 2021



Depuis l'aube de l'humanité, les humains ont cherché à adoucir le processus du mourir et à accompagner de manières diverses celui ou celle qui s'en allait. Aujourd'hui, un nouvel Ars Moriendi (art de mourir) se précise, comme a prévu de l'expliquer Rosette Poletti dans sa conférence. Le tout médical, l'illusion de la technologie toute puissante font place à nouveau à l'accompagnement dans la bienveillance, la tendresse et la compassion envers ceux qui vivent les derniers temps de leur vie terrestre.

Rosette Poletti fait partie des Sages de notre Suisse romande. Toujours très active et engagée, elle tient une chronique très lue dans *Le Matin Dimanche*. Elle est également l'auteur de nombreux ouvrages.

4.8. Notre concours d'affiches

ProjetSanté organise chaque année à l'attention des élèves de l'École de design et Haute école d'art du Valais (EDHEA) un concours de création d'affiches portant sur un thème touchant particulièrement les jeunes. Pour l'édition 2020, le sujet retenu a été : *intégration des personnes en situation de handicap, un défi et une richesse.*

En Suisse un cinquième de la population est en situation de handicap (50 000 personnes en Valais). La thématique a été traitée à la lumière des obligations prônées dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (suppression des barrières sociales, physiques et psychologiques, et promotion du libre choix des individus d'organiser leur existence comme ils le souhaitent, de manière à concrétiser l'inclusion dans tous les domaines de la vie).



Une vingtaine d'élèves de 2^e et 3^e année de la section graphisme ont participé au concours. Le jury s'est réuni le 15 septembre 2020 pour les départager. Les trois premiers prix ainsi qu'un prix spécial d'encouragement (décerné à titre exceptionnel) ont été remis

Jules Thuriot et à droite Prof. Gallay 1

aux lauréat.e.s le 8 octobre 2020, dans le cadre de la visite de la Résidence Plantzette organisée à l'attention des délégué.e.s de ProjetSanté et du CMS ainsi que des député.e.s de la région.



De gauche à droite :

1^{er} prix : **Jules Thuriot** / 2^e prix : **Maira Zimmerman** / 3^e prix : **Claudia Dussex** /
Prix d'encouragement du jury : **Simeon Dubuis**

4.10. Conclusions

Arrivé au terme de son rapport d'activité, le Comité remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux activités de l'Association. Nous pensons aux organismes qui nous soumettent des projets. Merci également à l'école de design et haute école d'art du Valais (EDHEA), dont les étudiants participent au concours annuel d'affiches.

Nos remerciements vont également à l'endroit des services de l'Etat du Valais qui nous apportent leur contribution technique au projet de la Résidence Plantzette qui est à la fois complexe et compliqué.

Nos remerciements sont également dirigés à l'endroit de l'Hôpital du Valais pour les mutuelles synergies développées dans le cadre de la convention de collaboration signée déjà en 2009.

Pour le Comité de ProjetSanté

Alain Perruchoud, Président

5. Bâtiment des Martinets, crédit d'engagement de SFr. 500'000.00

5.1. Origine du problème

Au printemps 2020, la direction sierroise de l'Office régional de Placement (ORP) a rendu attentive l'administration de ProjetSanté de la chute sur le parvis situé à l'Ouest du bâtiment de morceau de béton. Une vision locale a confirmé les propos de la direction de l'ORP. Il est vrai qu'en 2019, nous avons procédé à un nettoyage approfondi des balcons et ce nettoyage a mis en évidence d'une part de l'état minable des têtes de balcon, mais également du revêtement des surfaces des balcons.

5.2. Constats effectués

Le rapport de l'ingénieur propose la mise en place d'une intervention lourde comprenant les étapes suivantes :

- démolition des chapes des balcons
- évacuation du matériel de protection des têtes de dalles, y.c. les cornières de bord
- traitement et étanchéité des fissures de dalle des balcons
- étanchement des coulures de salpêtre
- nettoyage des supports
- pose d'une nouvelle chape avec pente
- pose d'une résine de finition élastique
- traitement des fissures de reprise de bétonnage des parapets et seuils.

5.3. Coûts de l'ouvrage

Le devis estimatif des travaux se présente comme suit :

• Assainissement d'ouvrages en béton et chapes	200'000
• Assainissement des garde-corps	87'000
• Echafaudage	38'000
• Peinture	15'000
• Travaux préparatoires	5'000
• Travaux de nettoyage	6'000
• Honoraires	35'000
• Rapport technique préliminaire	5'000
• Divers et imprévus	40'000
• TVA	33'000
Soit au total	<u>464'000</u>

A ce montant, le comité se réserve une consigne d'un nominal de SFr. 36'000.00 pour faire face aux dépenses en lien avec ce chantier notamment le fait de pouvoir garantir aux locataires des bureaux le moins de nuisances possibles.

Le Comité est plutôt de l'avis de réaliser ces travaux en une seule étape, certainement en 2022.

Le comité propose aux délégué.e.s d'accorder un crédit-cadre de SFr 500'000.00 et d'inscrire ce montant dans le budget 2022. Lorsque le projet sera réalisé, le montant effectif des dépenses sera inscrit au bilan de ProjetSanté et amorti sur une période de 10 ans.

6. Comptes 2020

Point 8 de l'ordre du jour

6.1. Comptes 2020 de ProjetSanté en bref

Le **compte de fonctionnement** se présente comme suit :

•	Produits de fonctionnement	1'263'808.95
•	Charges de fonctionnement	<u>-852'155.64</u>
	Sous-total	411'653.31
•	Charges directes ProjetSanté	<u>-140'308.00</u>
	Sous-total	271'345.31
•	Dotation au fonds RP (10% communes)	<u>-270'000.00</u>
	Résultat	<u>1'345.31</u>

La situation de la **marge d'autofinancement comptable** s'établit comme suit :

•	Résultat	1'345.31
•	Amortissement comptable	335'210.70
•	Dotation au fonds rénovation bât.	115'000.00
•	Dotation au fonds fluctuation titre	88'348.20
•	Dotation au fonds soutiens PS	53'608.80
•	Dotation au fonds RP (subv. 10%)	270'000.00
•	Dotation au fonds 100ème	<u>50'000.00</u> 576'957.00
	Marge d'autofinancement brute	913'513.01
•	Prélèvement au fonds RP	-1'045'000.00
•	Prélèvement au fonds soutiens PS	-3'608.80
•	Prélèvement au fonds de rénovation	<u>-134'681.80</u> -1'183'290.60
	Marge d'autofinancement nette (insuffisance)	-269'777.59

Au chapitre des investissements, le compte 2020 a enregistré les dépenses suivantes :

•	RP, investissements payés en 2020	-4'356'639.65
•	RP, subvention cantonale	1'989'102.00
•	RP, subvention communale payée par PS	1'045'000.00 3'034'102.00
	Sous-total	-1'322'537.65
•	RP, CMS, bureaux, partie Est, étage -1	-687'014.15
•	RP, jardin thérapeutique	-302'277.70
•	RP, OCVS, assainissement toiture	<u>-28'539.70</u> -1'017'831.55
•	Montant des investissements nets	<u>-2'340'369.20</u>

Soit une insuffisance de financement de **-2'610'146.79**

NB : l'insuffisance de financement est financée par les emprunts existants à la BCVs.

Tableau N° 5 : Compte de fonctionnement 2020, comparé à l'année 2019 et au budget 2020

Libellé	Compte 2020	Compte 2019	Budget 2020
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	176 533,50	180 046,50	156 500,00
Matériel nettoyage et autres	12 309,45	15 227,10	13 000,00
Entretien et réparation	89 553,85	145 959,25	102 500,00
Eau et énergie et taxes	101 086,40	124 657,65	105 500,00
Assurances	19 636,20	10 137,05	19 000,00
Amortissement	335 210,70	15 000,00	430 000,00
Affectation au fonds de rénovation	115 000,00	0,00	100 000,00
Intérêts et frais de titres	114 608,30	12 758,50	141 000,00
Autres charges	65 747,69	51 992,10	65 000,00
./. Encaissement des charges	-177 530,45	-189 480,30	-164 000,00
Charges de fonctionnement	852 155,64	366 297,85	968 500,00
Loyers Martinets	482 110,05	505 662,11	513 500,00
Loyers ancien hôpital	144 454,40	144 656,70	145 000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240,00	24 240,00	24 000,00
Loyers Résidence Plantzette	342 500,00	0,00	590 000,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	23 625,00	0,00	0,00
Loyers Bureaux CMS dans la RP	20 200,00	0,00	0,00
Loyers Vignes	588,00	588,00	500,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	36 300,00	32 700,00	33 000,00
Subventions rénovation ECAV (2001)	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur placement et titres	189 791,50	222 124,10	50 000,00
Produits de fonctionnement	1 263 808,95	929 970,91	1 356 000,00
Sous-total exploitation ordinaire	411 653,31	563 673,06	387 500,00
Charges directes Projet Santé	140 308,00	119 813,20	116 500,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	0,00	0,00
Dotation au fonds RP, subvention 10%	270 000,00	440 000,00	270 000,00
Sous-total Projet Santé	410 308,00	559 813,20	386 500,00
Résultat global	1 345,31	3 859,86	1 000,00
Amortissements comptables	335 210,70	15 000,00	430 000,00
Dotation aux fonds	576 957,00	440 000,00	370 000,00
Marge d'autofinancement brute	913 513,01	443 859,86	801 000,00
Prélèvement aux fonds RP + Rénovation	-1 183 290,60	-660 973,00	0,00
Marge d'autofinancement nette	-269 777,59	-202 113,14	801 000,00
2. Investissements			
RP, investissements	-4 356 639,65	-6 573 248,76	-8 910 000,00
RP, subventions cantonales	1 989 102,00	1 513 578,00	950 000,00
RP, subventions communales par PS	1 045 000,00	500 000,00	315 000,00
CMS, bureaux, partie Est - étage - 1	-687 014,15	0,00	
RP, jardins thérapeutiques	-302 277,70	0,00	
OCVS, assainissement toiture	-28 539,70	-1 762,55	
Investissements nets	-2 340 369,20	-4 561 433,31	-7 645 000,00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-2 610 146,79	-4 763 546,45	-6 844 000,00

6.3. Le bilan de ProjetSanté au 31 décembre 2020 en bref

Le bilan au 31 décembre 2020 se présente en résumé comme suit :

1. Actif		
- Actifs circulants		4'191'077.08
- Actifs immobilisés		<u>12'825'522.30</u>
Total de l'actif		<u>17'016'599.38</u>
2. Passif		
<u>Capitaux étrangers</u>		
- Créanciers et passifs transitoires	150'028.34	
- Emprunts à long terme	12'550'000.00	
- Fonds et provisions	<u>1'127'543.20</u>	<u>13'827'571.54</u>
<u>Capitaux propres</u>		<u>3'189'027.84</u>
Total du passif		<u>17'016'599.38</u>

NB : le total du bilan est supérieur à 10 millions. ProjetSanté remplit ici l'une des trois conditions décrites dans la révision du code des obligations (total du bilan, nombre d'EPT, chiffre d'affaires). Ce qui place ProjetSanté dans la catégorie d'association d'importance.

6.4. Bilan au 31 décembre 2020

Tableau N° 6 : Bilan au 31 décembre 2020 comparé au bilan au 31 décembre 2019

ACTIF	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Actifs circulants	CHF	CHF	CHF
Caisse	1 116,20	668,40	447,80
Banques c/c, UBS SA+BCVs	2 858 740,43	2 993 805,08	-135 064,65
BCVs, cpte construction RP	607 850,80	3 618 112,85	-3 010 262,05
BCVs, cpte construction autres (JT/CMS/OCVS)	671 233,70	0,00	671 233,70
Débiteurs	67 051,80	78 667,30	-11 615,50
Provision du croire	-40 000,00	-10 000,00	-30 000,00
Actifs transitoires	25 084,15	924 123,70	-899 039,55
Titres cotés en bourse	0,00	503 000,00	-503 000,00
Total actifs circulants	4 191 077,08	8 108 377,33	-3 917 300,25
Actifs immobilisés			
Titres de publicité	1,00	1,00	0,00
Matériel informatique, mobilier de bureau	0,00	5 000,00	-5 000,00
Immeubles Les Martinets	190 001,00	1,00	190 000,00
Immeuble Ancien Hôpital	1,00	1,00	0,00
Villa les Chardonnerets	1,00	1,00	0,00
Parking ECAV et Martinets	0,00	10 000,00	-10 000,00
Immeuble Résidence Plantzette	18 539 296,20	13 980 518,35	4 558 777,85
RP, fonds d'amortissement	-300 000,00	0,00	-300 000,00
Immeuble RP, subventions cantonales	-4 682 680,00	-2 693 578,00	-1 989 102,00
Immeuble RP, subventions communales par PS	-1 945 000,00	-900 000,00	-1 045 000,00
Sous-total RP	11 611 616,20	10 386 940,35	1 224 675,85
RP, CMS, bureau, étage - 1	687 014,15	0,00	687 014,15
RP, Jardins thérapeutique	306 585,70	4 308,00	302 277,70
RP, OCVS, assainissement toiture	30 302,25	1 762,55	28 539,70
Vigne H. Marini	0,00	202 138,20	-202 138,20
Total actifs immobilisés	12 825 522,30	10 610 153,10	2 215 369,20
TOTAL DE L'ACTIF	17 016 599,38	18 718 530,43	-1 701 931,05
PASSIF			
Capitaux étrangers			
Créanciers	38 960,50	2 328 462,00	-2 289 501,50
Passifs transitoires	111 067,84	98 509,10	12 558,74
Emprunt à court terme	0,00	0,00	0,00
Emprunt à long terme	12 550 000,00	11 400 000,00	1 150 000,00
Crédit LIM	0,00	0,00	0,00
Fonds de rénovation d'immeuble	367 543,20	387 225,00	-19 681,80
Provision fluctuation des titres	550 000,00	461 651,80	88 348,20
Fonds soutien ProjetSanté	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Provision franchise assurances	60 000,00	30 000,00	30 000,00
Fonds 100ème anniversaire	50 000,00	0,00	50 000,00
Fonds RP, subvention 10%	0,00	775 000,00	-775 000,00
	13 827 571,54	15 530 847,90	-1 703 276,36
Capitaux propres			
	3 187 682,53	3 183 822,67	3 859,86
Résultat de l'exercice	1 345,31	3 859,86	-2 514,55
	3 189 027,84	3 187 682,53	1 345,31
TOTAL DU PASSIF	17 016 599,38	18 718 530,43	-1 701 931,05

6.5. Annexe au bilan

- Principes comptables retenus

Les comptes sont tenus sur la base du Code des obligations, article 957 et ss. Par ailleurs, le comité retient le principe de précaution pour l'établissement des comptes et du bilan.

- Engagement de produits dérivés

Au 31 décembre, il y a deux engagements pour les produits dérivés, à savoir :

Vente d'un put : **50 contrats Novartis** (5'000 actions), valeur 18.06.2021, strike 78, engagement de SFr. 390'000.00

Vente d'un put : **50 contrats Nestlé** (5'000 actions), au 18.06.2021, strike 100.00, engagement de SFr. 500'000.00

- Valeur Incendie	SFR.
EDHEA – Ancien hôpital (+ revenu locatif = 300'000)	10'000'000.00
Les Martinets (+ revenu locatif = 600'000)	10'000'000.00
Les Martinets, inventaire mobilier	500'000.00
Les Chardonnerets	600'000.00
Résidence Plantzette (+ revenu locatif = 800'000)	22'000'000.00
Résidence Plantzette - mobilier	800'000.00
Total	43'900'000.00

NB : l'ensemble du patrimoine bâti est assuré contre le risque « tremblement de terre ».

- Cautionnement accordé : néant.

- Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes:

• Association Pfyn/Finges, activités sportives pour les personnes dont l'âge s'échelonne de 40 à 65 ans	5'000.00
• Projet Valais Wallis future	<u>22'500.00</u>
Total	<u>27'500.00</u>

- Incidence de la pandémie Covid-19 ?

La pandémie liée à la Covid-19 dans le monde ne devrait pas impacter le volume des recettes de notre Association, car nos locataires relèvent de structures publiques (Centre médico-social de la région de Sierre, Etat du Valais, HES, Hôpital du Valais, Conférence des présidents du district de Sierre, locataire hors hôpital des logements).

6.6. Tableau de flux de trésorerie

Tableau N° 7 : Tableau de flux de trésorerie pour l'année 2020

	2020	2019
I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	1'345.31	3'859.86
Amortissements sur immobilisations	335'210.70	15'000.00
Corrections valeurs sur titres	88'348.20	(186'914.10)
Variations provisions/fonds :		
- Attribution fonds RP	270'000.00	440'000.00
- Attribution fonds rénovation	115'000.00	-
- Attribution franchise incendie	30'000.00	-
- Utilisation fonds RP	(1'045'000.00)	(500'000.00)
- Participation au financement RP par PS	1'045'000.00	500'000.00
- Provision anniversaire	50'000.00	-
- Fonds de soutien à Projet Santé	53'608.80	30'000.00
- Ducroire	30'000.00	7'365.00
Cash flow intermédiaire	973'513.01	309'310.76
Variation créances locataires	14'714.70	35'913.10
Variation Impôt anticipé	(3'099.20)	19'600.00
Variation du compte actif de régularisation	899'039.55	(9'545.70)
Variation du compte passif de régularisation	(36'722.51)	(41'484.00)
Variation des créanciers	(2'289'501.50)	256'558.60
ACTIVITE D'EXPLOITATION	(442'055.95)	570'352.76
II. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT		
Rénovation Martinets	(210'210.70)	-
Mobilier Martinets	(7'777.90)	(33'152.00)
Résidence Plantzette - Travaux rénovation	(4'261'656.65)	(6'472'244.31)
Résidence Plantzette - Frais fonctionnement nets activés	(94'983.00)	(101'004.45)
Résidence Plantzette - OCVS - Réfection toiture	(28'539.70)	(1'762.55)
Résidence Plantzette - Jardin Thérapeutique	(302'277.70)	(4'308.00)
Résidence Plantzette - CMS - Bureaux	(687'014.15)	-
Rénovations bâtiments - par fonds rénovation	(126'903.90)	(177'821.10)
Titres UBS	503'000.00	(243'938.00)
Titres Nestlé	-	877'465.60
Titres Novartis	-	1'716'740.60
Encaissements sur Call/Put	49'281.25	183'166.40
Fonds soutiens PS effectif	(3'608.80)	-
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	(5'170'691.25)	(4'256'857.81)
III. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Subventions Etat du Valais	1'989'102.00	600'000.00
Emprunt bancaire	1'150'000.00	-
ACTIVITE DE FINANCEMENT	3'139'102.00	600'000.00
Total des flux de fonds (I+II+III)	(2'473'645.20)	(3'086'505.05)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01	6'612'586.33	9'699'091.38
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12	4'138'941.13	6'612'586.33
Diminution (-) / Augmentation (+) trésorerie	(2'473'645.20)	(3'086'505.05)
Différence entre les flux et l'augmentation de la trésorerie	0.00	0.00

Source : rapport détaillé établi par l'organe de révision pour l'audit des comptes 2019.

Rapport de révision des comptes de l'exercice

Allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour :

Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Communes des Districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes et annexes) de l'Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche pour l'exercice arrêté au 31.12.2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

DS Fiduciaire, Duc & Fils SA

Eddy Duc
Expert Réviseur
Réviseur Responsable
Sierre

Sébastien Duc
Expert Réviseur

Sierre

Sierre, le 27 mai 2021

Tableau N°8; Budget 2021 modifié (avant-dernière colonne)

Libellé	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	176 533,50	205 300,00	201 700,00
Matériel nettoyage et autres	12 309,45	11 000,00	8 500,00
Entretien et réparation	89 553,85	152 500,00	147 100,00
Eau et énergie et taxes	101 086,40	106 000,00	107 000,00
Assurances	19 636,20	21 500,00	24 500,00
Amortissement	335 210,70	435 000,00	470 000,00
Affectation au fonds de rénovation	130 000,00	265 000,00	250 000,00
Intérêts et frais de titres	114 608,30	136 000,00	136 000,00
Autres charges	65 747,69	49 000,00	53 000,00
./. Encaissement des charges	-177 530,45	-162 000,00	-170 000,00
Charges de fonctionnement	867 155,64	1 219 300,00	1 227 800,00
Loyers Martinets	507 110,05	507 000,00	507 000,00
Loyers ancien hôpital	144 454,40	145 000,00	145 000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240,00	24 000,00	25 000,00
Loyers Résidence Plantzette	342 500,00	600 000,00	600 000,00
Loyers RP, bureaux CMS; -1	20 200,00	70 000,00	50 000,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	23 625,00	0,00	0,00
Loyers Vignes	588,00	500,00	600,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	36 300,00	33 000,00	33 000,00
Intérêts sur placement et titres	189 791,50	50 000,00	50 000,00
Produits de fonctionnement	1 288 808,95	1 429 500,00	1 410 600,00
Sous-total exploitation ordinaire	421 653,31	210 200,00	182 800,00
Charges directes Projet Santé	140 308,00	209 500,00	178 000,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	0,00	0,00
Affectation au fonds CSC, subvention 10%	270 000,00	0,00	0,00
Sous-total Projet Santé	410 308,00	209 500,00	178 000,00
Résultat global	11 345,31	700,00	4 800,00
Amortissements comptables	335 210,70	435 000,00	470 000,00
Dotation aux fonds	591 957,00	385 000,00	250 000,00
Marge d'autofinancement (sans prélèvement)	938 513,01	820 000,00	724 800,00
Prélèvement aux fonds	-1 183 290,60	0,00	0,00
Marge d'autofinancement (avec prélèvement)	-244 777,59	820 700,00	724 800,00
2. Investissements			
RP, investissements	-4 356 639,65	-2 800 000,00	0,00
RP, subventions cantonales	1 989 102,00	500 000,00	300 000,00
RP, subventions communales par PS	1 045 000,00	0,00	0,00
CMS, bureaux, partie Est - étage - 1	-687 014,15	0,00	0,00
RP, jardins thérapeutiques	-302 277,70	0,00	0,00
Martinets, réfection balcons	0,00	-20 000,00	-450 000,00
OCVS, assainissement toiture	-28 539,70	-295 000,00	0,00
Investissements nets	-2 340 369,20	-2 615 000,00	-150 000,00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-2 585 146,79	-1 794 300,00	574 800,00

NB : les modifications sont surlignées en noir.

7. Budget 2022

Point 10 de l'ordre du jour

8.1. Le budget 2022 de ProjetSanté, en bref

Le budget 2022 se présente en bref comme suit :

• Produits de fonctionnement	1'410'600.00
• Charges de fonctionnement	<u>- 1'227'800.00</u>
Sous-total	182'800.00
• Charges directes ProjetSanté	<u>-178'000.00</u>
Résultat	<u>4'800.00</u>

La situation de la marge d'autofinancement comptable s'établit comme suit :

• Résultat	4'800.00
• Amortissement comptable	470'000.00
• Dotation au fonds de rénovation	<u>250'000.00</u>
• Marge d'autofinancement comptable	<u><u>724'800.00</u></u>

Au chapitre des investissements, le budget 2022 prévoit les flux financiers suivants :

• RP, investissements payés en 2022	0.00
• RP, subvention cantonale	300'000.00
• Martinets, réfection des balcons	<u>-450'000.00</u>
• Montant des investissements nets	<u>-150'000.00</u>
• Marge d'autofinancement budgétée pour 2022	<u>724'800.00</u>
• Soit un excédent de financement de	<u><u>574'800.00</u></u>

8.2. Le budget 2022

Tableau N°9; budget 2022 comparé aux comptes 2020 et au budget 2021 (modifié)

Libellé	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
1. Fonctionnement			
Salaires et charges	176 533,50	205 300,00	201 700,00
Matériel nettoyage et autres	12 309,45	11 000,00	8 500,00
Entretien et réparation	89 553,85	152 500,00	147 100,00
Eau et énergie et taxes	101 086,40	106 000,00	107 000,00
Assurances	19 636,20	21 500,00	24 500,00
Amortissement	335 210,70	435 000,00	470 000,00
Affectation au fonds de rénovation	130 000,00	265 000,00	250 000,00
Intérêts et frais de titres	114 608,30	136 000,00	136 000,00
Autres charges	65 747,69	49 000,00	53 000,00
./. Encaissement des charges	-177 530,45	-162 000,00	-170 000,00
Charges de fonctionnement	867 155,64	1 219 300,00	1 227 800,00
Loyers Martinets	507 110,05	507 000,00	507 000,00
Loyers ancien hôpital	144 454,40	145 000,00	145 000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240,00	24 000,00	25 000,00
Loyers Résidence Plantzette	342 500,00	600 000,00	600 000,00
Loyers RP, bureaux CMS; -1	20 200,00	70 000,00	50 000,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	23 625,00	0,00	0,00
Loyers Vignes	588,00	500,00	600,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	36 300,00	33 000,00	33 000,00
Intérêts sur placement et titres	189 791,50	50 000,00	50 000,00
Produits de fonctionnement	1 288 808,95	1 429 500,00	1 410 600,00
Sous-total exploitation ordinaire	421 653,31	210 200,00	182 800,00
Charges directes Projet Santé	140 308,00	209 500,00	178 000,00
Projet Résidence Plantzette	0,00	0,00	0,00
Affectation au fonds CSC, subvention 10%	270 000,00	0,00	0,00
Sous-total Projet Santé	410 308,00	209 500,00	178 000,00
Résultat global	11 345,31	700,00	4 800,00
Amortissements comptables	335 210,70	435 000,00	470 000,00
Dotation aux fonds	591 957,00	385 000,00	250 000,00
Marge d'autofinancement (sans prélèvement)	938 513,01	820 000,00	724 800,00
Prélèvement aux fonds	-1 183 290,60	0,00	0,00
Marge d'autofinancement (avec prélèvement)	-244 777,59	820 700,00	724 800,00
2. Investissements			
RP, investissements	-4 356 639,65	-2 800 000,00	0,00
RP, subventions cantonales	1 989 102,00	500 000,00	300 000,00
RP, subventions communales par PS	1 045 000,00	0,00	0,00
CMS, bureaux, partie Est - étage - 1	-687 014,15	0,00	0,00
RP, jardins thérapeutiques	-302 277,70	0,00	0,00
Martinets, réfection des balcons	0,00	-20 000,00	-450 000,00
OCVS, assainissement toiture	-28 539,70	-295 000,00	0,00
Investissements nets	-2 340 369,20	-2 615 000,00	-150 000,00
Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement	-2 585 146,79	-1 794 300,00	574 800,00

8. ProjetSanté fêtera ses 100 ans d'existence en 2022

C'est en effet en 1922 que fut constituée l'Association de l'hôpital de Sierre. Son appellation a évolué en fonction des décisions prises par le canton en matière de planification hospitalière pour aboutir, au début des années 1980, au nom de « Association de l'Hôpital régional de Sierre et de Loèche ».

Avec la fusion des hôpitaux en 2004, le Conseil d'Administration de l'époque a proposé à ses délégués de conserver l'Association, de modifier ses buts et de la porter sous l'appellation « Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre/Loèche », intitulée plus sobrement ProjetSanté.

1922 – 2022, 100 ans.

Cela étant, le Comité propose de marquer de manière tangible l'étape de ce centenaire. Si au 75^{ème} anniversaire, l'hôpital avait contacté les plus célèbres plumes de la science médicale pour en faire une publication bilingue, le Comité souhaite marquer l'événement du centenaire par des manifestations proches de la population. Des orientations générales ont été définies. Il faut maintenant les travailler pour les concrétiser.

Dans la foulée, ProjetSanté a réuni les responsables de l'Hôpital du Valais (M. Alain de Preux et Mme Celia Clavien) ainsi que la direction de l'édhéa (M. Jean-Paul Felley et Mme Mélanie Zuber). L'idée est de trouver des synergies entre ces institutions puisque l'hôpital de Sierre fêtera en 2022 ses 25 ans d'existence depuis la pose de la dernière pierre le 23 avril 1997 et l'édhéa fête également ses 25 ans de présence à Sierre dans les locaux de l'ancien Hôpital.

9. Conclusions

Il y a trois lustres, le coût de la santé en Suisse s'élevait à 60 milliards ; en 2019, et selon les données provisoires communiquées par l'Office fédéral de la statistique, le coût de la santé en Suisse s'est élevé à 82,1 milliards. Si nous rapportons ce chiffre au niveau de la population suisse, cela représente une dépense annuelle pro capita de SFr 8'712.00 (chiffre 2018). Ces chiffres sont impressionnants, surtout si on les met en comparaison avec le produit intérieur brut qui s'est élevé à 703.1 milliards en 2019. Le rapport du coût de la santé avec le produit intérieur brut s'établit par conséquent à 11.68%.

Le besoin d'imagination et de créativité est à la mesure des problèmes sanitaires que nous avons évoqués plus avant. Le système de santé ne pourra demeurer performant et acceptable d'un point de vue économique que si nous parvenons à inventer de nouveaux chemins. C'est ce à quoi nous nous appliquons dans cette région et avec les moyens qui sont les nôtres.

ProjetSanté a l'ambition, malgré ses faibles moyens, de contribuer à cet objectif général en ayant notamment conduit l'ambitieux projet de transformation et d'extension de la Clinique Sainte-Claire pour remettre à la population du district de Sierre un établissement médico-social de grande qualité dans un décor paradisiaque.

Pour le Comité de l'Association

Alain Perruchoud, Président

Dominique Epiney, Secrétaire

Sierre, le 28 mai 2021

10. Contact, buts et agenda 2020

ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: ProjetSanté
Route de la Bonne-Eau 18
3960 Sierre

Adresse courriel: projetsante@projet-sante.ch

Téléphone : 027 565 18 90

Présence les
lundi de 8h30 à 11h30
mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
jeudi de 8h30 à 11h30
vendredi de 8h30 à 11h30

Buts de l'association

ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.

ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Ergisch, Gampel-Bratsch, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à sa reprise par le canton du Valais.

Agenda 2021

31 mai 2021 : Session du jury du concours d'affiches 2021
Thème proposé cette année aux élèves de l'édhéa : l'hygiène des mains pour sauver des vies et éviter bien des problèmes.

9 juin 2021 Assemblée générale de ProjetSanté

En raison de la pandémie du Covid-19, les conférences du printemps 2021 sont reportées à l'automne 2021 :

26 octobre 2021 : *Mourir dans la tendresse*, Rosette Poletti

23 novembre 2021 : *Le point sur les directives anticipées*, Me Jean-Pierre Dumoulin